

plus important que ces îles ont franchi vers l'acquisition d'un statut national entièrement indépendant. L'événement a été important également du point de vue de l'évolution politique du Commonwealth. Le peuple canadien s'est félicité de cet avancement des Antilles. Un grand nombre des problèmes de base qui se posent à elles sont très semblables à ceux qui se sont posés à notre pays, par exemple le problème des transports et des communications entre les unités des droits des gouvernements locaux, de même que la nécessité d'un développement économique continu.

Comme nous, les Antilles ont à créer un pays nouveau. Cela nous met à même de bien comprendre les problèmes qui se posent à elles. L'importance des Indes occidentales en ce qui concerne le Canada, du point de vue des échanges commerciaux, n'est parfois pas parfaitement comprise chez nous. Si on prend dans leur ensemble toutes les Antilles anglaises, on peut dire de ces territoires qu'ils constituent le deuxième en importance des marchés de notre pays dans le Commonwealth, le dixième en importance des marchés de notre pays dans le monde, le troisième en importance des débouchés pour nos produits ouverts et, du point de vue des importations, le cinquième en importance des fournisseurs du Canada. En 1957 nos exportations en direction de cette région dans son ensemble intéressaient la somme de 51 millions. Des importations classiques, poisson ou farine par exemple, y figurent pour une large part, mais depuis quelques années nos ventes de produits ouverts là-bas ont augmenté rapidement. Les Antilles constituent un marché important à la disposition des exportateurs canadiens de produits ouverts. En 1957 les importations de notre pays en provenance des Antilles anglaises atteignaient 80 millions. Les produits classiques, sucre, rhum ou mélasse y tiennent sans doute une place importante, mais depuis quelques années de nouveaux produits y sont très largement représentés, notamment la bauxite, l'alumine et le pétrole.

La Fédération des Antilles anglaises groupe à l'heure actuelle la Jamaïque, la Trinité, la Barbade, les îles sous le Vent et les îles du Vent. La Fédération n'a pas encore réalisé sur ses propres territoires une union douanière ni mis au point un tarif extérieur unique. C'est là néanmoins un de ses grands objectifs économiques. Une commission étudie actuellement les problèmes que pose l'établissement d'une union douanière de ce genre. On nous dit que son rapport sera prêt d'ici quelques mois.

En attendant que les Antilles établissent une union douanière et décident quelle sera la nature de leurs futures relations économiques avec les autres pays, le Canada pourra réviser ses relations commerciales avec ce pays. C'est le traité commercial intervenu en 1927 entre le Canada et les Antilles qui régit nos relations commerciales avec cette région. Cet accord comporte l'échange de tarifs de préférence entre les deux pays. Par cet accord, le Canada accorde le traitement du tarif de préférence sur le sucre et les Antilles accordent un tarif de préférence garanti à l'égard d'une grande variété de produits canadiens.

A mon avis, l'expansion des échanges entre le Canada et les Antilles offre de belles perspectives. L'augmentation de nos exportations dans cette région dépend en partie de l'essor économique que prendra la fédération d'ici quelques années et aussi, pour une part, de l'allègement des restrictions aux importations réglables en dollars. Nous espérons que les Antilles pourront d'ici un certain nombre d'années adopter d'autres mesures de nature à accroître les échanges entre nos deux pays.

Je passe maintenant à notre commerce avec la Chine. L'an dernier, nous avons acheté beaucoup plus en Chine que nous n'avons vendu à ce pays, nos importations s'élevant à 5,3 millions de dollars et nos exportations étant de 1,4 million. Toutefois, nous avons pu améliorer notre balance commerciale avec la Chine ces derniers mois. Rien que depuis le mois de mars, les ventes de blé à cette région ont atteint une quantité de près de 3½ millions de boisseaux, et une valeur de cinq millions et demi de dollars.

Quand notre délégué commercial à Hong-Kong a fait une tournée en Chine, en novembre dernier, nous avons appris que les Chinois songeaient à acheter une grande variété de denrées canadiennes, y compris de la pâte de bois et du papier, du blé, des engrais, de l'aluminium, des produits chimiques, de quoi fabriquer des matières plastiques, des fibres synthétiques et des métaux non-ferreux. Nous avons demandé à des fournisseurs canadiens de soumettre les prix et caractéristiques de ces denrées qu'ils pourraient exporter à la Chine. Nous nous sommes abondamment documentés sur la meilleure façon de pourvoir au marché chinois, et nous avons mis ces renseignements à la disposition des hommes d'affaires canadiens, en faisant apparaître dans notre publication ministérielle du 1^{er} février 1958, *Commerce extérieur*, un article intitulé: "Comment faire le commerce avec la Chine continentale".

Les honorables députés s'intéressent à notre commerce avec la Chine et surtout à la question des règlements américains régissant